

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Réunion du Comité Syndical - Séance du 10/06/2026 Délibération 2026-2-17

L'an deux mille vingt six, le dix juin à neuf heures, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P.A. des Vallées de l'Isle et de la Dronne se sont réunis au siège du syndicat, 10 ZA de Laveau, 33 230 St Médard de Guizières, sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée le vingt neuf mai par Alain JAMBON, Président du syndicat, conformément aux articles. L121-10, L122-5 et L163-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres
en exercice : 16
Présents : 10
Absents : 6
Pouvoirs : 1
Votants : 11
Pour : 11
Contres : 0
Blancs : 0
Abstentions : 0

Communes	Délégués présents (ou suppléants)	Compétences Eau Potable et Assainissement	Compétence Facultative DECI
Petit Palais et Cornemps	Patricia RAICHINI	X	X
CALI - Abzac	Jean-François DELMOTTE	X	X
CALI - Camps sur l'Isle	Thierry BARNAGAUD	X	
CALI - Chamadelle	Gérard MUSSOT	X	
CALI - Coutras	Alain JAMBON - Président	X	
CALI - Gours	Dimitri GUICHARD	X	
CALI - Le Fieu	Michel VACHER - Pouvoir à Stéphane PICAUD	X	
CALI - Les Eglisottes et Chalaures		X	X
CALI - Les Peintures		X	
CALI - Porchères	Christian AICOBERRY - Vice-Président	X	
CALI - Puynormand	Jacques BITARD - Vice-Président	X	X
CALI - St Antoine sur l'Isle		X	X
CALI - St Christophe de Double	Martine LECOULEUX	X	X
CALI - St Médard de Guizières	Stéphane PICAUD - Vice-Président	X	
CALI - St Sauveur de Puynormand		X	
CALI - St Seurin sur l'Isle		X	X
TOTAL	10/ 16 délégués	10/16	4/7

Secrétaire de séance : Céline BERNARD (Directrice SIAEPAVID - Régie des Eaux)

Assistaient à la séance : Dominique LANXADE (conseiller commune de St Seurin sur l'Isle), Sandra MAGNOL (Comptable SIAEPAVID), Pierre LAGARDE (Responsable suivi études et travaux du SIAEPAVID), Yannick DENOUE (Agent de la Régie des Eaux)

Service Eau Potable – Dronne 290 42 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2025 (RPQS)

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Comité Syndical :

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Les indicateurs sont les suivants :

		2024	2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 098	10 072
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,02	3,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	2
Indicateurs de performance des services			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,0 %	72,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,4	4,5
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,90	4,01
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,73 %	0,29 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nb /1000 ab)	16,77	13,52
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	96,90 %	98,53 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,6	1,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,74 %	2,19 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000ab)	0,8	0,8

Le rapport est joint en annexe.

POUR COPIE CONFORME
 St Médard de Guizières, le 15/06/2026

Le Président,
 Alain JAMBON

La Secrétaire de séance,
 Céline BERNARD



Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Informe que ce document sera publié sur son site internet



SERVICE DE L'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE
DU SIAEPA DES VALLÉES
DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

Rapport sur la Qualité et le Prix du Service d'eau potable

SIAEPAVID - VALLÉE DE LA DRONNE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAUR
EXERCICE 2025

Table des matières

1	Caractérisation technique du service.....	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service.....	4
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés.....	4
1.5	Eaux brutes.....	5
1.6	Eaux traitées.....	6
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2	Tarification de l'eau et recettes du service.....	9
2.1	Modalités de tarification.....	9
2.2	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3	Recettes du SERVICE.....	11
3	Indicateurs de performance.....	12
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
4	Financement des investissements.....	18
4.1	Branchements en plomb.....	18
4.2	Montants financiers.....	18
4.3	État de la dette du service.....	18
4.4	Amortissements.....	19
4.5	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	19
4.6	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	19
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	20
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	20
6	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	21

1 CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des Vallées de l'Isle et de la Dronne**
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : **Vallée de la DRONNE**
- Caractéristiques (commune, E,P,C,I et type, etc.) : **Syndicat Mixte**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	X	
Traitement (1)	X	
Transfert	X	
Stockage (1)	X	
Distribution	X	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service) : **Chamadelle, Coutras, Les Peintures**
- Existence d'une CCSPL : Non
- Existence d'un schéma de distribution: Non
- Existence d'un règlement de service : Oui
- Existence d'un schéma directeur : Non

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en en **délégation par Entreprise privée**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : **1er Novembre 2010**
- Date de fin de contrat initial : **30 octobre 2022**
- Date effective de fin de contrat après avenants : **30 octobre 2029**
- Nombre d'avenants : **3**

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable desservait **10 072** habitants au 31/12/2025, contre 10 098 au 31/12/2024

Il convient de noter que le chiffre de 2022 (et ceux des années précédentes) incluait **tous les habitants** de la commune de Coutras, **alors même que le service n'est que partiel**, étant donné qu'une partie de la commune est desservie par le service d'eau potable de la Vallée de l'Isle.

1.4 NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 254** abonnés au 31/12/2025 (5 127 au 31/12/2024) soit **1,9 %** d'augmentation.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

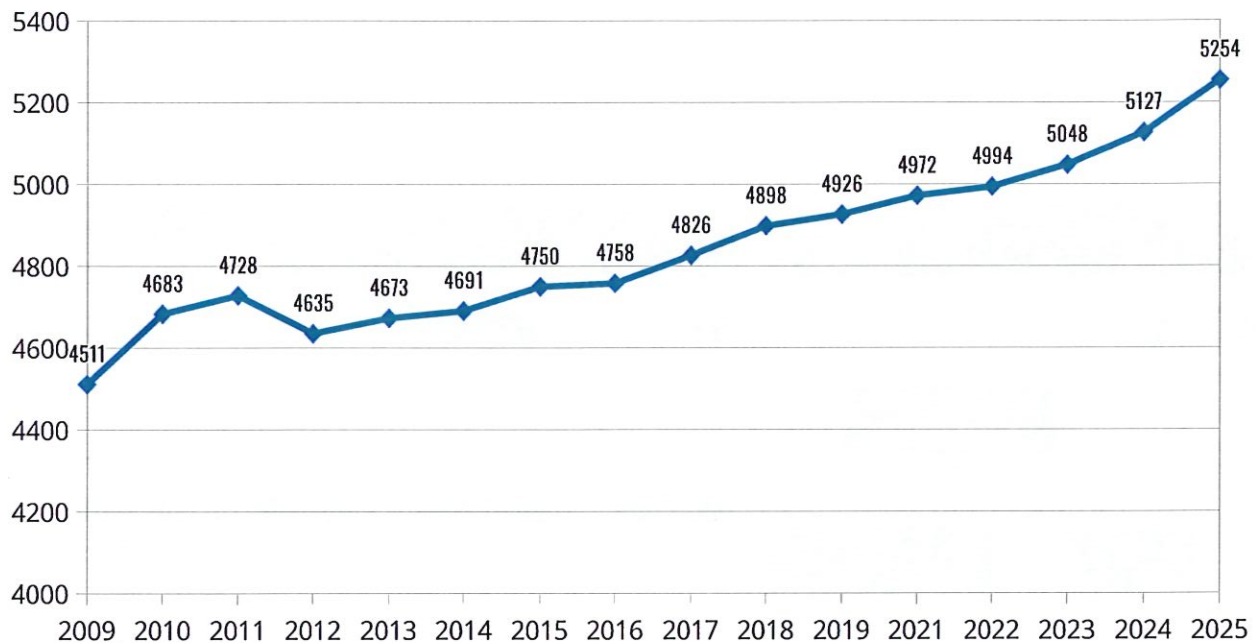
Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025
Chamadelle	337	351
Coutras	4 004	4 091
Les Peintures	786	812
Total	5 127	5 254

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **39,11 ab./km** au 31/12/2025 (38,54 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,92 habitants/abonné** au 31/12/2025, (1,97 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **96,08 m³/abonné** au 31/12/2025. (96,51 m³/abonné au 31/12/2024).

Évolution du nombre d'abonnés - Vallée de la Dronne



1.5 EAUX BRUTES

1.5.1 PRÉLÈVEMENT SUR LES RESSOURCES EN EAU

Le service public d'eau potable prélève **736 846 m³** pour l'exercice 2025 (722 530 m³ pour l'exercice 2024)

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux m³/h	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Forage de ROLLAND	Nappe éocène Nord	NR	579 081	551 328	-4,8 %
Forage CHAMP DE FOIRE 2	Nappe éocène Nord	NR	143 449	185 518	29%
Total			722 530	736 846	2%

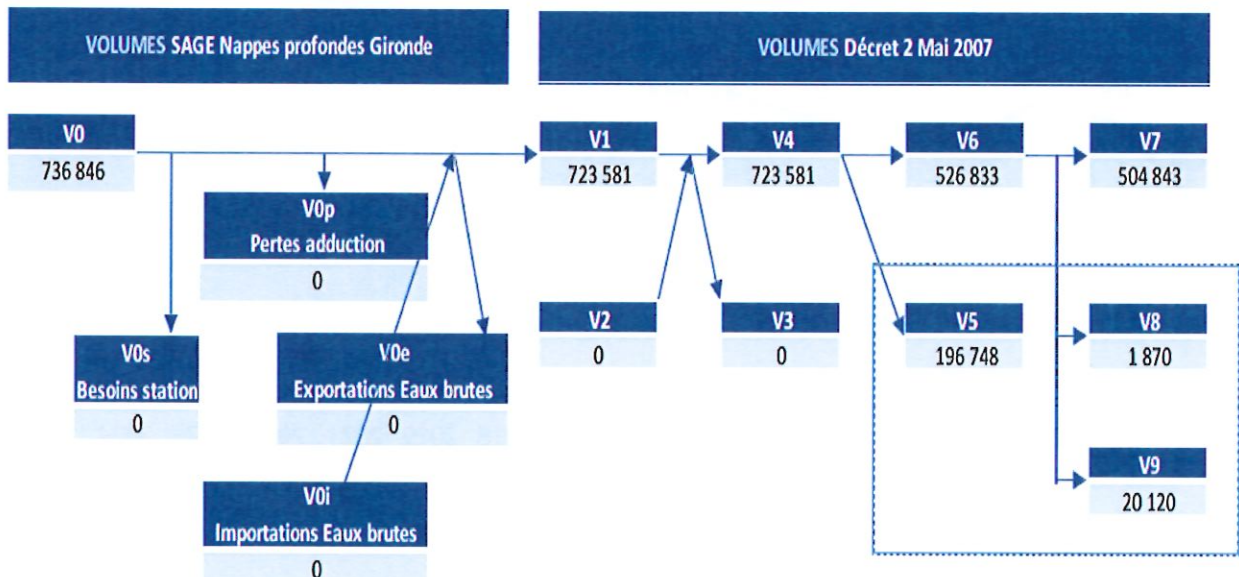
Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2 ACHATS D'EAUX BRUTES

Pas d'achat d'eaux brutes

1.6 EAUX TRAITÉES

1.6.1 BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2024



1.6.2 PRODUCTION

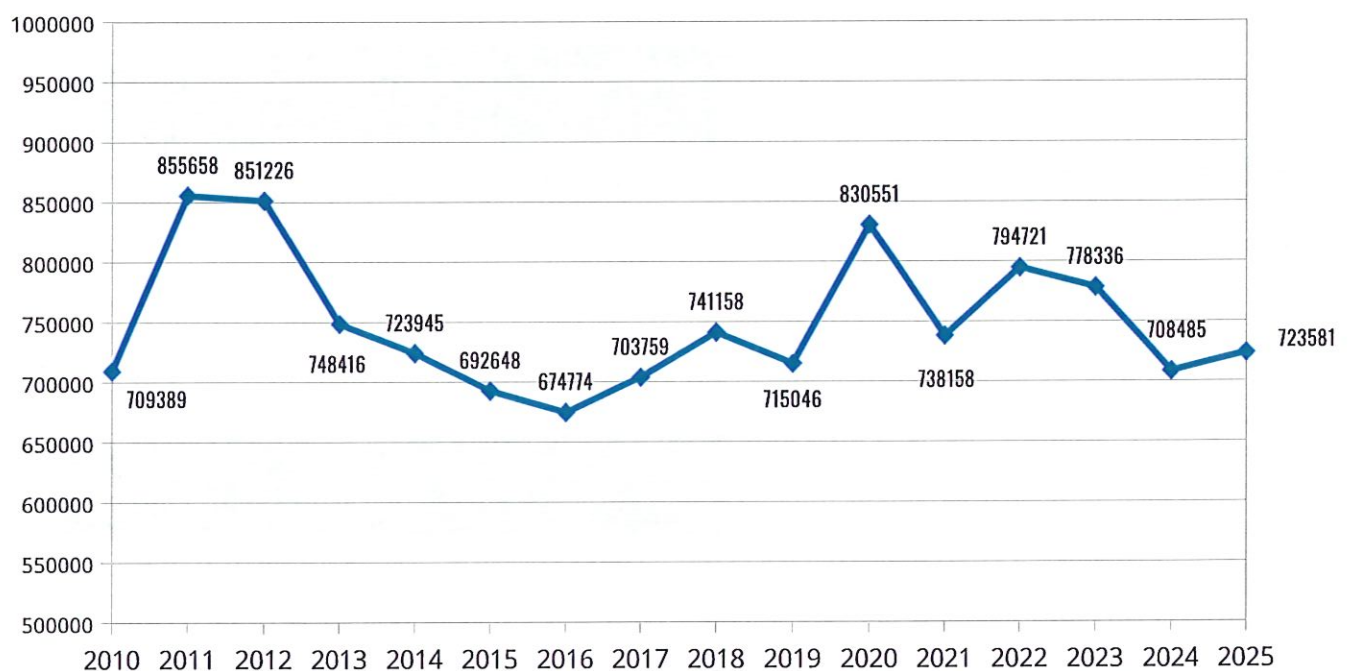
Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de pompage du champs de foire (COUTRAS)	Déferrisation et désinfection
Station de pompage de Rolland (Les PEINTURES)	Déferrisation et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Forage de ROLLAND	565 230	538 090	-4,8 %	80
Forage CHAMP DE FOIRE 2	143 255	185 491	29,5 %	80
Total du volume produit (V1)	708 485	723 581	2,1 %	80

Évolution du volume produit - Vallée de la Dronne



1.6.3 ACHATS D'EAUX TRAITÉES

0 m³ d'eau ont été acheté en 2025.

1.6.4 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	492 191	501 827	1,96 %
Abonnés non domestiques	2623	3018	15,06 %
Total vendu aux abonnés (V7)	494 814	504 845	2,03 %
Total vendu à d'autres services (V3)	0	0	/

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6.5 AUTRES VOLUMES

	Exercice 2024 en m ³ /an	Exercice 2025 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 870	1 870	0,00 %
Volume de service (V9)	20 620	20 120	-2,42 %

1.6.6 VOLUME CONSOMMÉ AUTORISÉ

	Exercice 2024 en m ³ /an	Exercice 2025 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	517 304	526 835	1,84 %

1.7 LINÉAIRE DE RÉSEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **134,319 kilomètres** au 31/12/2025.

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité		
Part fixe Abonnement (DN 15mm y compris location du compteur) (€ HT/an)	35	46,55
Part proportionnelle : Prix au m ³ (€ HT/m ³)	0,9	1,2
Part du délégataire		
Part fixe Abonnement (DN 15mm y compris location du compteur) (€ HT/an)	45,78	45,52
Part proportionnelle : Prix au m ³ (€ HT/m ³)	0,7982	0,7937
Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Redevances Agence de l'Eau		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) en €/m ³	0,1	0,1
Performance des réseaux d'eau potable en €/m ³ (2025)	0,07	0,0798
Consommation d'eau potable en €/m ³ (2025)	0,32	0,32

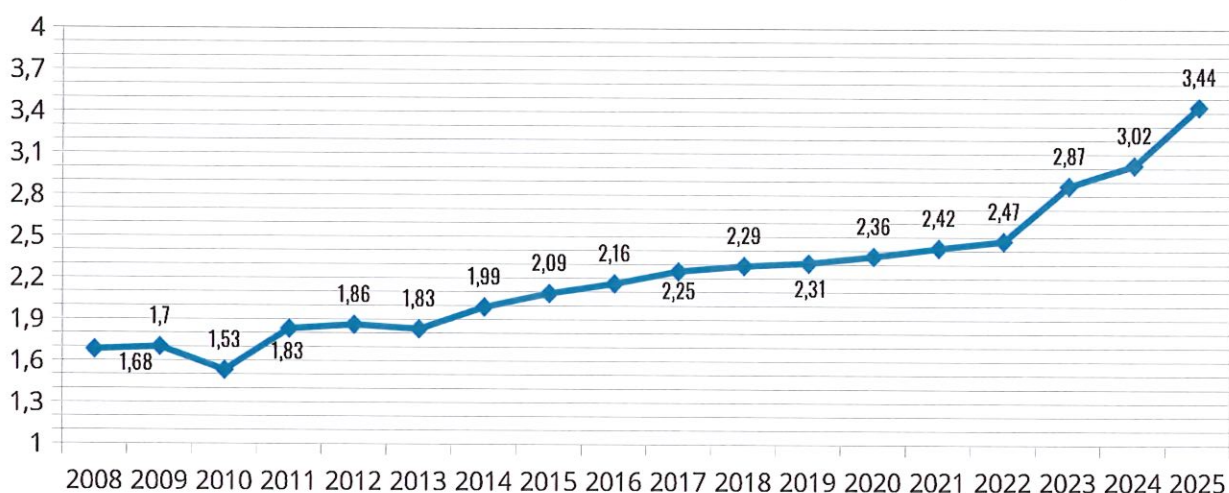
L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2 FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	35	46,55	33,00 %
Part proportionnelle	108	144	33,33 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	143	190,55	33,25 %
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	45,78	45,52	-0,57 %
Part proportionnelle	95,78	95,24	-0,56 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	141,56	140,76	-0,57 %
Redevances de l'Agence de l'eau et taxe			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12	12	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	/	/	-%
Redevances Performance des réseaux d'eau potable en €/m³ (2025)	8,4	9,576	-%
Autre : Fond d'harmonisation (Département)	/	/	-%
Consommation d'eau potable en €/m³ (2025)	38,4	38,4	-%
Taxe : TVA	18,89	21,52095	13,93 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	74,44	81,49695	9,48 %
Total	362,25 €	412,81 €	13,96 %
Prix TTC au m³	3,02 €	3,44 €	13,96 %

Évolution du prix de l'eau pour 120m³ (€) - vallée de la Dronne



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 RECETTES DU SERVICE

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : **656 753 €** (555 284 € au 31/12/2024 €)

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2025
Microbiologie	27	0	24	0
Paramètres physico-chimiques	29	0	25	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2024	Taux de conformité exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points potentiels	Valeur	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,44 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	98,78 %	15

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)

VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU

3.3.1 RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

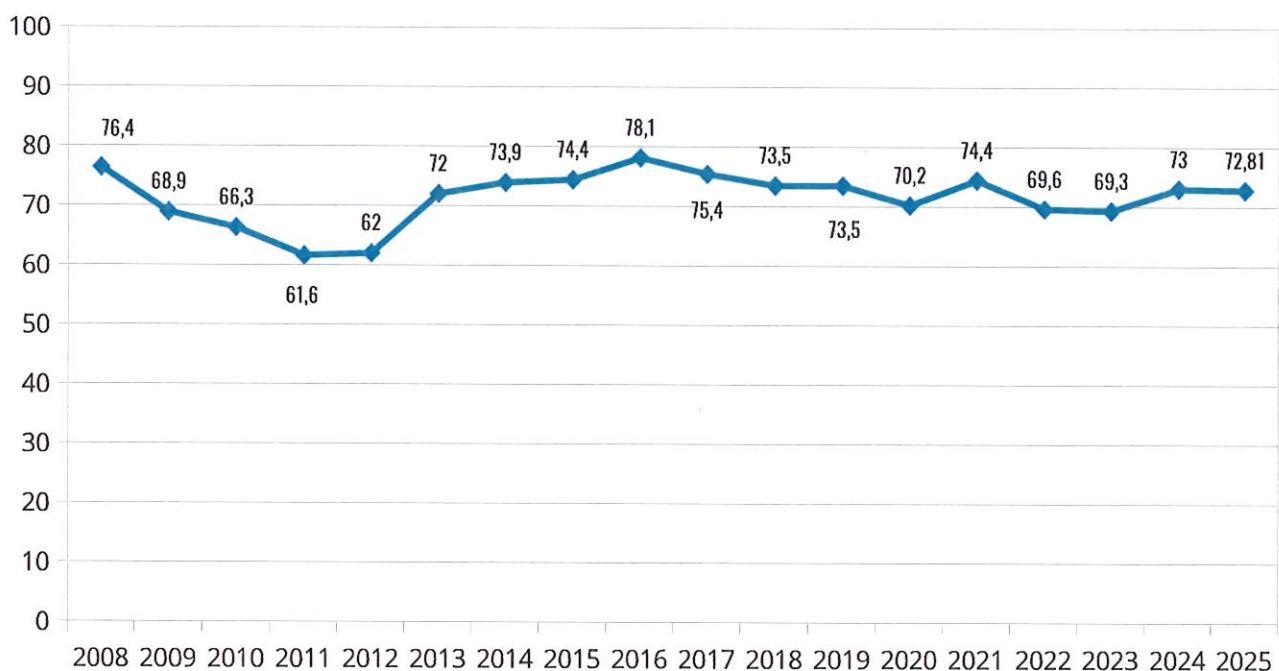
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	73,00 %	72,81 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)(m³ / jour / km)	10,65	10,65
Volume vendu sur volume mis en distribution (ou rendement primaire)	69,80 %	69,77 %

Évolution du rendement du réseau de distribution - Vallée de la Dronne



3.3.2 INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,46 m³/j/km** (4,36 en 2024).

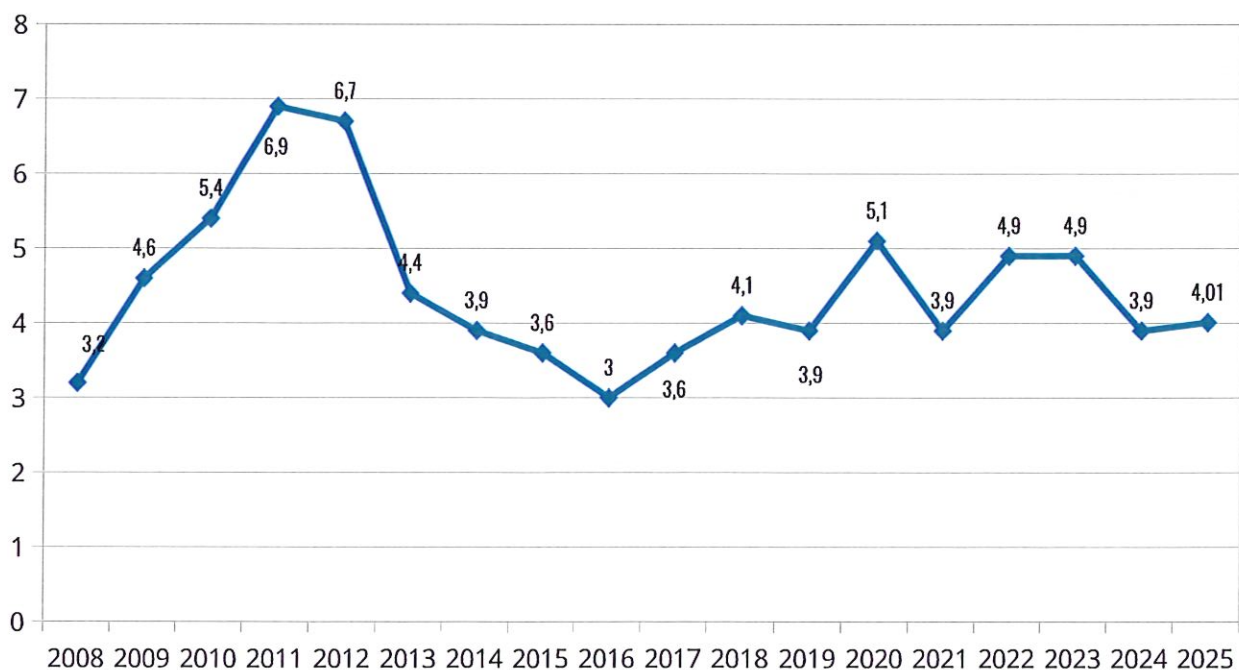
3.3.3 INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **4,01 m³/j/km** (3,9 en 2024).

Évolution de l'indice linéaire de pertes - Vallée de la Dronne



3.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	2,03	0,86	2,06	2,8	0,84	0	1,2	0	0,2

Au cours des 5 dernières années, **2,24 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen (sur 5 dernières années) de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,34 %** (0,73 % en 2023).

3.4 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0 %	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (80 % en 2024).

3.5 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2025, **70** interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (86 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **13,52** pour 1 000 abonnés (16,65 en 2024).

3.6 DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (D151.0 ET P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **98,53%** (96,9% en 2024).

4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1 BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Il n'y a pas de branchement plomb recensés.

4.2 MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	8 997	259 432
Montants des subventions en €	0	0

Commentaires : Mandat émis

4.3 ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		669 565	606 390
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	61 100	62 623
	en intérêts	21 424	19 804

4.4 AMORTISSEMENTS

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements (chap 042 section de fonctionnement) a été de **195 171 €** (104 244 € en 2024).

4.5 PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic AEP – Étude hydraulique globale inter-service pour l'interconnexion du service et l'économie de la ressource en eau	20 000 €	20 000€ (diagnostic en cours en 2025)

4.6 PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Pas de programmes pluriannuels de travaux adoptés. En attente des résultats du diagnostic.

5 ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1 ABANDONS DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

547€ ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit **0,0011 €/m³** pour l'année 2025 (0 €/m³ en 2024).

5.2 OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Pas de convention de coopération

6 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		2024	2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 098	10 072
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,02	3,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,00 %	72,81 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	4,40	4,46
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,90	4,01
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34 %	0,73 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées (nb/1000ab)	16,77	13,52
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	96,90 %	98,53 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an)	1,6	1,1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	7,74 %	2,19 %
P155.1	Taux de réclamations (nb/1000ab)	0,8	0,4



SIAEPA DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE

10 ZA DE LAVEAU, CS 50012 - 33230 SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES
EAU DRONNE - SIRET : 200 092 112 00073

TEL : 05 57 69 62 79

www.siaepavi.fr
